



SNES-Nouvelle Calédonie
B.P. 1610
98845 NOUMÉA CEDEX
Tél. et télécopie : 43 63 06
Mobilis : 78 00 10
Courriel : snes-nc@lagoon.nc
Internet : www.snes.nc



Déclaration liminaire du SNES-NC à la CAPL des certifiés du 4 avril 2019

Cette nouvelle CAPL s'ouvre dans un contexte social particulièrement inquiétant pour toutes les personnes soucieuses de la pérennité et de la qualité des services publics.

Parmi tous les projets en cours, le ministère réfléchit notamment au moyen de réduire le paritarisme : outre le fait de s'attaquer aux droits des agents à être représentés, nous considérons qu'il s'agit aussi d'une remise en cause du travail fourni par l'ensemble des acteurs de ce paritarisme, représentants de l'administration et représentants des personnels.

La CAPL qui nous réunit aujourd'hui illustre les libertés prises avec la réglementation, pour ce qui concerne d'une part les postes spécifiques, et d'autre part les contestations d'appréciations de la valeur professionnelle :

- En effet, les postes spécifiques ont été attribués sans consulter la commission administrative compétente et sans même avoir transmis les documents concernant les candidatures aux représentants élus des personnels.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour entériner, a posteriori, une situation qui est déjà actée. Cette CAPL, qui aurait dû instruire une décision, celle d'affecter des enseignants sur des postes spécifiques, est devenue la chambre d'enregistrement d'une procédure non réglementaire.

- Pour ce qui concerne la contestation des appréciations de la valeur professionnelle, en Nouvelle-Calédonie la période de contestation a couru pendant les grandes vacances, là aussi au mépris de la réglementation.

On aura beau jeu de nous affirmer que le nombre de contestations est faible. Il en aurait sans doute été autrement si les textes avaient été respectés.

Ces deux dysfonctionnements majeurs ne sont pas anodins. Pour preuve, les services de la Division du Personnel travaillent sur un nouveau calendrier, qui permettra, souhaitons-le, de les éviter.

Ils ne sont pas anodins, et ils sont emblématiques. Emblématiques d'un management administratif qui bafoue les procédures, en feignant d'ignorer, sous prétexte d'urgence et de nécessité, que ces procédures n'existent que pour nous protéger.

Notre syndicat ne manquera pas de poursuivre son action pour que les textes qui régissent le paritarisme soient respectés, et que l'objectif de transparence dans les opérations de carrière des enseignants reste atteint.

Nous concluons enfin en remerciant la Division du Personnel du vice-rectorat pour sa disponibilité, les agents de ce service ne sauraient être tenus pour responsables des libertés prises au plus haut niveau avec la réglementation.

Les commissaires paritaires du SNES-NC